



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CHIDRAC

2024/4  
Délibération n° 4

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le 29/02/2024

ID : 063-216301093-20240229-DC20240404-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES :  
En exercice : 12  
Présents : 11  
Votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le deux février à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick KINDT.

**Date de Convocation** : 29 janvier 2024

**Présents (11)** : Marie-Thérèse BALDUCCI, Thierry DIONNET, Audrey FABRE, Patrice GUILHOT, Marie-Paule HERMET, Patrick KINDT, Carmen MORENO, Jean-Paul PARRAIN, Maxime PERON, Patrick ROCCAZZELLA, Catherine SZEZUREK.

**Absent Excusé (1)** : Frédéric MANGANE.

**Pouvoir (1)** : Frédéric MANGANE donne pouvoir à Thierry DIONNET.

Catherine SZEZUREK est élue secrétaire de séance.

**Objet : AMENAGEMENT DE SECURITÉ – DEMANDE AMENDES DE POLICE :  
CREATION D'ECLUSES DOUBLES SUR RD23**

Monsieur le Maire, fait part aux membres du conseil municipal de la nécessité de mettre en place un dispositif permettant de faire baisser la vitesse des véhicules dans la traversée de l'agglomération de Chidrac, pour des raisons de sécurité. Aussi, il propose de créer des écluses doubles sur la route départementale RD 23 sur la partie venant d'Issoire et celle venant de Chadeleuf.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- de donner son accord pour la réalisation des travaux pour la création d'écluses doubles comme indiqué ci-dessus,
- de solliciter auprès du Conseil Départemental d'une subvention dans le cadre des amendes de police,
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire de signer tout document en rapport avec ce projet et d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

Nombre de Votants : 12

Nombre de Pour : 12

Nombre de Contre : 0

Nombre d'Abstentions : 0

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme :

Le Maire,

Patrick KINDT



